



Ville de
Rivière-du-Loup

Bien choisir son milieu de vie

Guide à l'intention des personnes âgées
en recherche d'une résidence



Municipalité
amie des aînés



Table des matières

Mot du maire.....	4
Mot du responsable des questions « famille et aînés ».....	5
Préambule.....	6
Section 1 - Je réfléchis à ma situation.....	9
Section 2 - Je choisis de rester à la maison.....	12
Section 3 - Je choisis de quitter la maison.....	30
Section 4 - Je calcule mon budget.....	35
Section 5 - Je visite des résidences.....	43
Section 6 - Je signe mon bail.....	58
Section 7 - Je me prépare à déménager.....	65
Annexe 1.....	68

Légende des icônes



Soutien



Type de
résidence



Calcul



Service



Saviez-vous
que...



Important



À remplir



Coordonnées

Mot du maire

C'est avec une grande fierté que la Ville présente le guide *Bien choisir son milieu de vie*. Cette publication découle directement du plan d'action Municipalité amie des aînés de la Politique de la famille et des aînés.

La réalisation de cet outil démontre une fois de plus notre engagement envers les aînés de notre communauté et notre volonté à faire de Rivière-du-Loup une ville ouverte et inclusive. Cette initiative réitère notre détermination à soutenir les intervenants, parents et autres personnes qui viennent en aide quotidiennement à leurs proches.

Le choix du milieu de vie de la personne vieillissante n'est pas un chemin tracé. C'est une étape marquante, comportant de nombreuses considérations et de profonds questionnements. Ce document entend appuyer nos aînés et leurs proches aidants dans cette démarche déterminante, en les guidant avec respect dans leur réflexion.

Au nom du conseil municipal, j'aimerais remercier tous les intervenants et les bénévoles qui ont travaillé de près ou de loin à la création de ce guide pratique, accessible et essentiel pour nos citoyens. Cet outil très complet représente la clé pour faire un choix éclairé lorsque viendra le temps de décider de votre prochain milieu de vie.

Bonne réflexion!



Gaétan Gamache



Mot du responsable des questions « famille et aînés »



En 2015, la Ville de Rivière-du-Loup adoptait la troisième mise à jour de sa politique familiale en y incluant un important volet dédié aux aînés. Lors des différentes consultations auprès des citoyens et des intervenants, de nombreuses actions et initiatives ont été ciblées. Parmi celles-ci, un désir et des besoins grandissants chez les aînés d'être mieux outillés afin de faire le meilleur choix possible d'un milieu de vie.

Le comité Municipalité amie des aînés (MADA), composé de citoyens et d'intervenants, a donc travaillé à réaliser cet outil simple d'utilisation. Ce guide permettra d'orienter efficacement les aînés et leur famille, qui y trouveront à la fois des pistes pour prendre des décisions éclairées et les différents services qui peuvent les soutenir.

La création et la rédaction du document ont été rendues possibles grâce à la participation de différents intervenants du milieu œuvrant pour un but commun : l'amélioration de la qualité de vie des aînés. Sans eux, le comité MADA n'aurait pas pu présenter un document aussi riche et précis. Un merci sincère à tous ceux qui ont collaboré à ce beau projet de communauté, de même qu'à ceux qui se sont prêtés au jeu des photos, afin que les pages soient illustrées avec des gens d'ici.

A handwritten signature in blue ink that reads "Mario Bastille". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Mario Bastille



Préambule



Ces informations ne représentent pas une liste exhaustive. Il se peut que l'offre de services de certains organismes soit plus vaste.

Ce guide a été conçu pour vous aider à réfléchir à votre situation actuelle, afin que vous puissiez prendre une décision éclairée concernant votre futur milieu de vie.

Nous savons que cette étape importante peut susciter de l'inquiétude et beaucoup de questionnements. C'est pourquoi le comité Municipalité amie des aînés de Rivière-du-Loup a voulu vous accompagner dans votre cheminement, afin qu'il se déroule d'une manière logique et moins émotive.

En vous suggérant une marche à suivre, ce guide vous aidera à vous retrouver à travers les nombreuses options qui s'offrent à vous et à bien évaluer ce dont vous avez besoin en fonction de votre budget.

L'objectif est que vous trouviez un chez-vous qui vous convient et répond à vos attentes. Peu importe le choix que vous ferez, des services sont disponibles dans la région pour vous aider à vivre cette transition dans la plus grande sérénité possible. Bonne lecture!



Saviez-vous que...

Le 1^{er} février 2007, le *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées* est entré en vigueur, assurant que tout exploitant d'une résidence privée détient un certificat de conformité délivré par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la région où elle est située. Le Conseil d'agrément québécois a alors obtenu le mandat de procéder aux visites de vérification de conformité des résidences privées pour aînés.

En 2010, le gouvernement s'est mobilisé de nouveau afin de revoir le processus de certification et l'encadrement des services offerts dans les résidences privées pour personnes âgées. Le projet de loi n° 16 (modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux, afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences privées pour aînés) a été sanctionné le 30 novembre 2011.

À la suite de cette adoption, le terme utilisé pour faire référence à une résidence pour personnes âgées a été modifié pour « résidence privée pour aînés ». Cette expression est devenue l'appellation réservée aux exploitants détenteurs d'une attestation temporaire ou d'un certificat de conformité.

La date d'entrée en vigueur du nouveau règlement, soit le *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés*, est le 13 mars 2013. Chaque exploitant d'une résidence privée pour aînés doit posséder un certificat de conformité et ce dernier doit être affiché à l'entrée de l'immeuble.

L'exploitant doit remettre à la personne qui souhaite aller vivre dans sa résidence un document d'information renfermant les renseignements suivants :

- la vocation de la résidence;
- l'ensemble des services offerts, leur coût et, le cas échéant, une mention indiquant que la résidence n'offre aucun service d'assistance personnelle;
- les conditions d'accueil des personnes présentant une incapacité ainsi que les limites quant à sa capacité d'héberger de telles personnes;
- la procédure de gestion des plaintes;
- le code d'éthique applicable aux personnes qui travaillent dans la résidence ainsi qu'aux résidents;
- les modalités et le coût du service de gestion des réclamations prévu dans les programmes gouvernementaux d'aide financière lorsque ce service est disponible;
- les règles de fonctionnement de la résidence.



Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le manuel d'application du Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés (document maître), ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, 2013, 143 pages, disponible à : publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000354/.



Section 1

Je réfléchis à ma situation

Section 1

Je réfléchis à ma situation

Prenez le temps, d'abord, d'évaluer vos besoins. Vous trouverez ci-dessous des affirmations qui peuvent représenter des motifs importants dans votre prise de décision.

Veillez cocher celles qui se rapportent aux difficultés que vous rencontrez dans votre demeure actuelle. Le but de ce questionnaire est de vous orienter vers l'éventualité d'adapter votre résidence ou d'emménager dans un milieu de vie tel qu'une résidence pour aînés.



Dans mon milieu de vie actuel...

- Je me sens seul.
- J'ai peur.
- Je passe des journées entières sans voir quelqu'un ni parler à quelqu'un.
- Je me sens loin de mes amis et de ma famille.
- Je trouve ma maison trop grande ou mon logement trop grand.
- Je ne suis plus capable d'accomplir toutes les tâches requises dans ma maison ou mon logement.
- J'ai de la difficulté à effectuer l'entretien de ma maison ou de mon logement.
- J'ai de la difficulté à obtenir de l'aide de mon entourage pour accomplir mes tâches.
- Mes proches ne peuvent pas se libérer aussi souvent que j'en aurais besoin.
- Je me sens loin des services (banque, pharmacie, épicerie, église, etc.).
- Ma situation financière ne me permet plus de garder ma maison ou mon logement.
- Ma santé décline.

- J'ai de la difficulté à m'orienter.
- J'ai de la difficulté à me déplacer, ma mobilité est réduite.
- J'ai de la difficulté à me vêtir.
- J'ai de la difficulté à préparer mes repas.
- J'ai de la difficulté à veiller à mon hygiène personnelle.
- Le deuil de mon conjoint ou de ma conjointe est difficile à faire.
- Mes problèmes de santé me limitent dans mes activités.
- Mes problèmes de santé m'obligent à rester à la maison.
- J'ai fait une chute récemment.
- Je ne connais pas les services d'aide auxquels j'ai droit.
- Mon état de santé s'est modifié depuis les six derniers mois.
- Mon état de santé risque de se détériorer dans les années à venir.

Mon choix

Selon les affirmations que vous avez cochées, déterminez quelle option, parmi les suivantes, se rapproche le plus de vos besoins actuels.

Je reste à la maison et j'adapte mon milieu de vie en demandant des services qui me conviennent.

Je quitte mon milieu de vie pour un endroit qui répond mieux à mes besoins actuels :

- Logement autonome;
- Résidence privée pour personnes âgées.



Je contacte le CLSC de Rivière-du-Loup, installation du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, pour obtenir de l'information et être conseillé.

Section 2

Je choisis de rester à la maison

- 2.1 Santé et services sociaux
- 2.2 Soutien et aide générale
- 2.3 Transport
- 2.4 Soutien alimentaire
- 2.5 Habitation
- 2.6 Énergie et économie
- 2.7 Crédits d'impôt
- 2.8 Coordonnées à conserver



Section 2

Je choisis de rester à la maison

Vous avez pris la décision de rester à la maison. Voici les services disponibles dans la région pour vous faciliter la vie le plus possible.

Tout d'abord, qu'est-ce que le soutien à domicile et à qui est-il offert? Le soutien à domicile est un ensemble de services visant à aider les gens à rester chez eux ou à y retourner quand la personne elle-même, sa famille, ses proches et son milieu ne peuvent plus répondre seuls à certains besoins.

Le soutien à domicile est un complément à ce que l'entourage peut offrir à une personne qui présente des incapacités temporaires ou permanentes ou qui se trouve en fin de vie, ainsi qu'aux proches qui la soutiennent.



2.1 Santé et services sociaux

Voici les principaux organismes de soutien à domicile dans la MRC de Rivière-du-Loup. Ils offrent divers services et de l'accompagnement.



Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent • CLSC de Rivière-du-Loup

22, rue Saint-Laurent
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4W5
418 867-2642

Services psychosociaux

- Évaluation des besoins et suivi, consultations psychosociales, informations sur les services dispensés par différents organismes et référence.
- Évaluation et référence pour les services de répit (avec ou sans hébergement).

Soins à la personne

- Évaluation des besoins, aide aux soins d'hygiène, conseils, référence aux services appropriés.

Services d'inhalothérapie

- Évaluation et suivi des personnes souffrant d'une maladie pulmonaire obstructive chronique, oxygénothérapie.

Services de soins infirmiers

- Administration des traitements prescrits, pansements, soins de plaies, prélèvements pour analyse, suivi de l'état de santé général, soins de stomie, autres soins infirmiers spécialisés.



Certains soins nécessitent une ordonnance médicale. Services offerts à domicile selon les critères d'admissibilité.

Services de physiothérapie et d'ergothérapie

- Évaluation physique et fonctionnelle
- Adaptation et réadaptation
- Interventions thérapeutiques et complémentaires
- Exercices thérapeutiques
- Enseignement et conseils
- Évaluation et conseils pour l'adaptation du domicile et l'organisation quotidienne
- Prêt de matériel orthopédique à court terme (déambulateur, fauteuil roulant, etc.)



Tout suivi demande une ordonnance médicale. Services offerts à domicile selon les critères d'admissibilité.





2.2 Soutien et aide générale



Centre d'action bénévole des Seigneuries

Place Gérard-Simon

9, rue Lafontaine

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2Z4

418 867-3130

information@cabseigneuries.com | www.actionbenevolebsl.org

Aide à domicile avec entretien ménager, dit léger

- Balayage
- Époussetage
- Nettoyage (bain, lavabo, réfrigérateur)
- Entretien des vêtements
- Préparation des repas
- Diverses petites commissions

Aide à domicile avec entretien ménager, dit lourd

- Grand ménage
- Lavage des murs, plafond, tapis

Programme PAIR

Ce service permet à une personne seule de recevoir un appel téléphonique, afin de s'assurer de sa sécurité. Après trois appels sans réponse, un contact ou un bénévole se déplace pour évaluer la situation. Le système permet aussi de recevoir des rappels pour la prise de médicaments, sans toutefois générer d'alertes, autant de fois que l'utilisateur le requiert. Ce service est entièrement gratuit.

Service d'assistance personnelle

- Aide au bain et à la douche
- Toilette de base
- Distribution de médicaments
- Habillement
- Aide au coucher ou au lever



Pour une personne qui a besoin de l'assistance, de l'accompagnement et du soutien de quelqu'un pour des soins d'hygiène corporelle sécuritaires et pour l'habillement, l'accompagnement peut être fait au lit, au lavabo ou au bain.

Livraison de repas (popote roulante)

Livraison à domicile d'un repas chaud et nutritif par un bénévole du Centre d'action bénévole des Seigneuries. Le coût est de 7,70 \$ par repas. Inscription obligatoire.



Visites d'amitié

Sur référence du CLSC, une personne peut recevoir la visite d'un bénévole pour agrémenter son quotidien.

Accompagnement de transport à des fins médicales

Service d'accompagnement par un bénévole qui se rend au domicile de la personne aînée pour la conduire et l'accompagner à sa visite médicale, de même que dans les centres spécialisés situés à l'extérieur.



Saviez-vous que...

Il existe un programme d'aide financière pour les services d'aide domestique. Ce programme s'adresse aux personnes couvertes par le régime d'assurance maladie qui bénéficient des services d'une entreprise d'économie sociale en aide domestique reconnue par le ministère de la Santé et des Services sociaux, comme le Centre d'action bénévole des Seigneuries.



2.3 Transport



Transport Vas-Y

175, rue Fraser, bureau 101

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1E2

418 862-8005

info@transportvasy.qc.ca | www.transportvasy.qc.ca

Service de transport adapté et collectif couvrant la MRC de Rivière-du-Loup.



2.4 Soutien alimentaire



Carrefour d'initiatives populaires de Rivière-du-Loup

Place Gérard-Simon

9, rue Lafontaine

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2Z4

418 867-5735

ciprdl@hotmail.com | www.cipriviereduloup.com

Comptoir de récupération alimentaire

Comptoir de style épicerie où sont vendues des denrées périssables à prix modique.

Cuisines collectives

Atelier de cuisine regroupant des gens qui mettent en commun leur temps, leur argent et leurs compétences pour confectionner des plats sains, appétissants et économiques.

Dépannage alimentaire d'urgence

Ce service est offert dans le cas d'une insécurité alimentaire temporaire, à laquelle on doit remédier dans un délai raisonnable. À noter qu'on peut recourir au dépannage alimentaire d'urgence une fois par 30 jours et jusqu'à un maximum de quatre fois par année.

Restaurant populaire La Bouffe pop

Restaurant communautaire où sont servis des repas à prix modique. Des activités d'information s'y tiennent également de façon régulière. Le coût est fixé à 4 \$ par repas.

2.5 Habitation



Programme de logements adaptés pour aînés autonomes

Société d'habitation du Québec

1 800 463-4315

www.habitation.gouv.qc.ca

Peut-être êtes-vous admissible à de l'aide financière du *Programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)*? L'aide financière permet de payer une partie des coûts des travaux nécessaires pour réaliser de légères adaptations à un logement.

Les conditions pour y avoir droit :

- être âgé de 65 ans et plus;
- avoir un revenu familial peu élevé;
- éprouver des difficultés à accomplir certaines tâches quotidiennes.



Saviez-vous que...

Le guide *Chez soi en toute sécurité*, révisé en 2015, donne beaucoup d'exemples d'adaptations à apporter à votre logement. Vous pouvez le consulter sur le site internet de l'Agence de la santé publique du Canada.

2.6 Énergie et économie



Programme RénoVert

Revenu Québec

1 800 267-6299

www.revenuquebec.ca

Programme de crédit d'impôt en vigueur jusqu'en octobre 2017, qui vise à encourager les particuliers à réaliser des travaux de rénovation résidentielle écoresponsables.



Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca

1 866 266-0008

Éconologis

Propriétaires ou locataires? Éconologis est un programme d'efficacité énergétique destiné aux ménages à revenu modeste. Ce programme est offert d'octobre à mars seulement.

Chauffez vert

Vous possédez un système de chauffage ou un chauffe-eau au mazout? Vous souhaitez le remplacer par un système plus efficace et moins polluant? Profitez d'une aide financière pour remplacer vos appareils.

Rénoclimat

Vos planchers sont froids et vous sentez des courants d'air? Visez l'efficacité énergétique et rénovez votre habitation avec l'aide de ce programme. Vous pouvez réclamer de l'aide financière de Rénoclimat si vous effectuez :

- des travaux d'isolation;
- des travaux d'étanchéité;
- l'installation ou le remplacement de systèmes mécaniques.



2.7 Crédits d'impôt

Provincial



Revenu Québec

Direction principale des relations avec la clientèle des particuliers
Revenu Québec
3800, rue de Marly
Québec (Québec) G1X 4A5
1 855 291-6467 (sans frais)
www.revenuquebec.ca

Crédit d'impôt pour le maintien à domicile

Si vous avez 70 ans et plus, le régime fiscal vous accorde une aide financière sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable pour des dépenses liées à des services de maintien à domicile.

Crédit d'impôt pour les frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie

Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable si :

- vous avez plus de 70 ans au 31 décembre;
- vous résidez au Québec;
- vous engagez des frais :
 - soit pour acheter, louer ou faire installer des biens en vue de maintenir votre autonomie dans votre lieu de résidence;
 - soit pour payer un séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle.

Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques

Vous pouvez demander un montant qui réduira votre impôt à payer si vous avez, au cours d'une année, une déficience grave et prolongée de vos fonctions mentales ou physiques attestée par l'un de ces professionnels de la santé :

- médecin;
- optométriste;
- audiologiste;
- orthophoniste;
- ergothérapeute;
- psychologue;
- physiothérapeute.

Programme Allocation-logement

Vous pouvez bénéficier de ce programme si vous consacrez une part importante de votre budget à vous loger et que vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes :

- vous êtes une personne seule de 50 ans et plus;
- vous êtes en couple et vous ou votre conjoint êtes âgé de 50 ans et plus;
- vous faites partie d'un ménage à faible revenu comptant au moins un enfant à charge.

Montant pour une personne vivant seule

Vous pouvez demander un montant qui réduira votre impôt à payer si vous avez tenu seul une maison, un appartement ou une habitation durant l'année.

Montant accordé en raison de l'âge

Si vous avez 65 ans et plus, vous pouvez demander un montant qui réduira votre impôt à payer.

Fédéral



Agence du revenu du Canada

1 800 387-1194

www.cra-arc.gc.ca

Montant en raison de l'âge

Si vous avez plus de 65 ans, vous avez peut-être droit à ce montant.

Supplément de revenu garanti

Le Supplément de revenu garanti se traduit par une prestation mensuelle non imposable offerte aux bénéficiaires de la pension de la sécurité de la vieillesse qui ont un faible revenu et qui vivent au Canada.



N'hésitez pas à contacter le Service d'information pour aînés si vous désirez de l'aide dans vos démarches. (Voir section 2.8.)



N'oubliez pas que ces démarches demandent souvent beaucoup de temps. Ces programmes sont offerts selon certains critères d'admissibilité.

2.8 Coordonnées à conserver

Info-Santé 811, option 1, et Info-Social 811, option 2, sont des services de consultation téléphonique gratuits et confidentiels.



Info-Santé 811, option 1

Composer le 811, option 1, permet de joindre rapidement une infirmière en cas de problème de santé non urgent. Le service est offert 24 heures par jour, 365 jours par année.

Les infirmières peuvent répondre à vos questions concernant la santé. Elles peuvent aussi, au besoin, vous diriger vers une ressource appropriée dans le réseau de la santé. Composer ce numéro permet souvent d'éviter de se rendre inutilement à la clinique ou à l'urgence.

Voici des exemples de situations où vous pouvez appeler Info-Santé 811, option 1 :

- Vous souffrez d'une grippe qui dure depuis plusieurs jours et vous vous demandez si vous devriez voir un médecin;
- Vous voulez savoir comment soulager la démangeaison ou l'enflure causée par une piqûre d'insecte;
- Vous avez des questions concernant les ressources du réseau de la santé.



Info-Social 811, option 2

Composer le 811, option 2, permet de joindre rapidement un professionnel en intervention psychosociale en cas de problème de cette nature. Le service est offert 24 heures par jour, 365 jours par année.

Les professionnels du service Info-Social 811, option 2, donnent des conseils et peuvent répondre aux questions d'ordre psychosocial. Ils peuvent aussi, au besoin, vous diriger vers une ressource appropriée dans le réseau de la santé et des services sociaux ou une ressource communautaire.

Voici des exemples de situation où vous pouvez appeler Info-Social 811, option 2 :

- Vous traversez une situation qui vous fait vivre de l'anxiété;
- Vous vous inquiétez pour un proche;
- Vous vivez des difficultés dans votre famille ou votre couple;
- Vous vivez un deuil;
- Vous avez des questions concernant d'autres situations ou des comportements qui vous inquiètent.

Service d'information pour aînés



Centre d'action bénévole des Seigneuries

Place Gérard-Simon

9, rue Lafontaine

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2Z4

418 867-8011

informationainesrdl@gmail.com

www.servicespouraines.com

Le Service d'information pour aînés offre avant tout un accompagnement personnalisé et une écoute, tout en représentant un point central de l'information sur les services dans notre région. Il contribue au mieux-être des aînés et favorise leur participation active dans la communauté. Ce service permet le repérage et la compréhension des sujets touchant à la vie quotidienne des personnes âgées, à bien des égards. Les proches des aînés ou leurs intervenants peuvent aussi recourir à ce service.

L'agent d'information aux aînés peut vous aider à trouver l'information dont vous avez besoin et vous la transmettre, soit par téléphone, en personne ou par courriel. Il peut aussi offrir une petite formation pour vous faciliter la navigation sur le site internet du guide des services d'information pour aînés.

Service aux proches aidants



Centre d'action bénévole des Seigneuries

Place Gérard-Simon

9, rue Lafontaine

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2Z4

418 867-3130, poste 217

procheaidant@cabseigneuries.com

Vous êtes dévoué auprès d'une personne proche de vous? Vous lui apportez de l'aide dans différents aspects de sa vie, tels que faire ses courses, lui prodiguer des soins d'hygiène, l'accompagner à divers rendez-vous, l'aider à entretenir son domicile et à cuisiner des repas? Si oui, vous êtes fort probablement un proche aidant. Ce rôle entraîne des changements importants au quotidien et apporte son lot de questionnements. Le Centre d'action bénévole des Seigneuries, en partenariat avec l'Appui Bas-Saint-Laurent pour les proches aidants d'aînés et le comité Proches aidants de la MRC de Rivière-du-Loup, offre une diversité de services pour faciliter votre quotidien : écoute et soutien individuel avec un intervenant, information et conseils, conférences et formations, groupe de soutien et d'entraide, activités de ressourcement.



Dispositifs de sécurité et services de surveillance

Voici une liste d'endroits où vous pouvez vous procurer des dispositifs de sécurité. On les retrouve sous différentes formes : pendentif, système de détection de chutes, bracelet, détecteur d'inactivité, téléphonie directionnelle, etc. Dans tous les cas, ils sont reliés à un centre d'appels.



Alarme BSL

1 877 775-4855
www.alarmebsl.com

Alarmes 911 Rimouski

418 722-9111
www.alarmes911.ca

Amia Système

1 877 509-9699
www.amiasysteme.com

Bip Bip Panique

1 866 984-0892
ventes@bipbippanique.ca
www.bipbippanique.ca

Centrale de sécurité BPG

1 800 363-8146
www.centralbpg.com

DirectAlert

1 877 391-1767
www.directalert.ca

Excel-Medical

1 888 990-5196

LifeCall

1 800 661-5433
www.lifecall.ca

MedicAlert Secu-Retour

1 855 581-3794
www.medicalert.ca

Lifeline

1 866 681-7925
www.lifeline.ca

Microtec

418 722-6660
www.microtec.ca

Mon Ange gardien

1 888 254-8041
www.monangegardien.ca

Nordicom

1 866 667-3426
www.nordicominc.net

Sécur-max

418 862-1222
www.securmax.ca

SecurMedic

1 888 990-9963
www.securmedic.com

Sécur-vie Canada

1 877 931-7843
www.secureviecanada.com

SOS MÉDIC

1 855 252-6161
www.sosmedic.ca

Section 3

Je choisis de quitter la maison

- 3.1 Pour les personnes autonomes et semi-autonomes
- 3.2 Pour les personnes vivant avec des pertes motrices et cognitives



Section 3

Je choisis de quitter la maison



3.1 Pour les personnes autonomes et semi-autonomes

Divers milieux de vie existent. Les habitations présentées dans cette section s'adressent aux personnes habituellement capables de veiller à leur bien-être. Par contre, des soins et des services de soutien peuvent leur être offerts par différents organismes de la région.



Maison, copropriété, logement, chambre et pension

Changer de milieu de vie, c'est aussi choisir une habitation qui répond mieux à nos besoins, selon les critères que nous voulons privilégier (par exemple : se rapprocher de certains services, tels qu'une épicerie, une institution financière ou une pharmacie, avoir un moins grand espace à entretenir, disposer de plus de temps libre en diminuant le fardeau des responsabilités, etc.).



Habitation à loyer modique (HLM)

Les HLM s'adressent, entre autres, aux personnes âgées autonomes vivant avec un faible revenu. Un programme de la Société d'habitation du Québec donne le droit d'occuper un logement social subventionné. Le montant de base du loyer est fixé à 25 % du revenu total du ménage pour l'année civile précédant la signature du bail. Ce montant inclut les frais de chauffage du logement.

Pour emménager dans un HLM pour aînés, il faut communiquer avec l'Office d'habitation de sa municipalité. Si votre demande est admissible, vous serez inscrit sur la liste d'attente.



Rivière-du-Loup : **418 862-3580**

Saint-Antonin : **418 862-1871**

Saint-Arsène : **418 867-2205, poste 1**

Saint-Cyprien : **418 963-7268, poste 1111**

Saint-Épiphane : **418 867-3444**

Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup : **418 497-2614**



Coopérative d'habitation

Une coopérative d'habitation est constituée de membres rassemblés autour d'un projet commun, celui de se donner accès à des logements de qualité et abordables financièrement. Les résidents sont donc à la fois locataires de leur logement et collectivement propriétaires de l'immeuble. Ils assument la gestion de leur édifice et de la coopérative elle-même. Pour joindre un tel groupe, on doit formuler une demande à la coopérative.

Coopérative d'habitation Accès de Rivière-du-Loup

16, rue Saint-Joseph, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1G1

location@immeublepopulaire.qc.ca

1 855 422-8899

Coopérative d'habitation Le Grenier de Rivière-du-Loup
476, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1V4
location@immeublepopulaire.qc.ca
1 418 522-8919



Résidence privée à but lucratif pour aînés

Une résidence privée à but lucratif pour aînés est un immeuble d'habitation collective où l'on retrouve des chambres ou des logements destinés à des personnes aînées. Une gamme plus ou moins étendue de services, principalement liés à la sécurité, à l'aide domestique et à la vie sociale, y sont offerts.



OBNL d'habitation

Un OBNL d'habitation est un organisme à but non lucratif géré par des intervenants locaux, souvent bénévoles, en partenariat avec les locataires de la résidence.

Cette forme de propriété collective vise à offrir aux aînés des conditions de logement appropriées, à prix abordable. Ces résidences (privées et à but non lucratif) se divisent en deux catégories :

- Celles qui sont réservées aux aînés, mais qui ne proposent pas de services d'assistance personnelle. Ces immeubles à logements multiples, adaptés aux besoins des personnes aînées autonomes, ne sont toutefois pas répertoriés.
- Celles qui offrent des services d'assistance personnelle (hygiène, alimentation, mobilisation, distribution de médicaments, etc.) et qui doivent obligatoirement détenir un certificat de conformité de résidence privée pour aînés. Cette certification assure le respect des normes d'hygiène, de salubrité et de sécurité. La liste de ces résidences se trouve en annexe du présent document.



3.2 Pour les personnes vivant avec des pertes motrices et cognitives

Les personnes qui habitent dans les lieux suivants sont majoritairement des gens âgés dont le niveau d'autonomie physique ou cognitif ne permet plus le maintien à domicile. Une évaluation par le Centre intégré de santé et de services sociaux est requise pour résider dans ces différents milieux.



Les ressources intermédiaires

Une ressource intermédiaire est une personne physique ou morale (autre qu'un établissement), propriétaire ou locataire d'un lieu d'hébergement, rattachée par un contrat de service à un établissement de santé. Elle accueille, selon certains critères d'admissibilité, des personnes présentant des pertes d'autonomie nécessitant un accompagnement ou des soins particuliers. La ressource intermédiaire leur offre un milieu de vie adapté et des services de soutien ou d'assistance, dépendant de leurs besoins.



Les centres d'hébergement et de soins de longue durée

Ces centres sont des ressources publiques destinées aux personnes vivant avec de lourdes pertes d'autonomie et pour lesquelles le maintien à domicile devient impossible.



Section 4

Je calcule mon budget

- 4.1 Revenus mensuels
- 4.2 Dépenses mensuelles
- 4.3 Bilan des revenus et des dépenses



Section 4

Je calcule mon budget

Il n'y a pas d'âge pour établir un budget. Un bilan financier vous permettra de choisir un domicile en fonction de vos besoins et de vos moyens. Nous vous proposons donc de brosser le portrait de votre situation financière actuelle. Les tableaux qui suivent vous aideront à réussir l'exercice.



4.1 Revenus mensuels

À l'aide de la grille « Revenus mensuels » du tableau 1, établissez le total de votre revenu net. Inscrivez toujours les montants mensuels. Si vous recevez des sommes une fois par année, calculez la moyenne pour connaître le montant mensuel. C'est parti!

Les différents tableaux peuvent vous être fournis en format électronique. Composez le 418 867-6643 pour les obtenir. Si vous avez besoin d'aide pour les remplir, vous pouvez contacter le Service d'information pour aînés, dont les coordonnées se trouvent à la fin de la section 2.8.



Tableau 1 Revenus mensuels

Allocation-logement *	\$
Crédit d'impôt éventuel **	\$
Crédit de solidarité	\$
Pension de la sécurité de la vieillesse (incluant, s'il y a lieu, le Supplément de revenu garanti)	\$
Régime de rentes du Québec	\$
Rentes diverses	\$
Revenus d'épargne-retraite	\$
Crédit pour la TPS	\$
Remboursement d'impôt	\$
Rentes américaines	\$
Autres	\$
Total de vos revenus	\$
Moins les impôts à payer	\$
Revenu net	\$



***Si vous êtes une personne à faible revenu, voir section 2.7.**

****Si vous êtes une personne de 70 ans et plus, voir section 2.7.**



4.2 Dépenses mensuelles

À l'aide de la grille « Dépenses mensuelles » du tableau 2, effectuez le même exercice que dans le tableau précédent pour évaluer vos dépenses mensuelles actuelles. Encore une fois, si vous assumez des frais une fois par année, calculez la moyenne pour connaître le montant mensuel.



Tableau 2 Dépenses mensuelles	
Habitation	Coût mensuel
Loyer ou hypothèque	\$
Cellulaire/téléphone fixe	\$
Électricité/chauffage	\$
Entretien/aménagement	\$
Assurance habitation	\$
Tâches domestiques	\$
Taxes municipales et scolaires	\$
Télévision	\$
Internet	\$
Sous-total	\$



Alimentation	Coût mensuel
Épicerie	\$
Restaurant	\$
Service de repas	\$
Sous-total	\$
Transport	Coût mensuel
Remboursement de prêt/location d'auto	\$
Entretien/réparation	\$
Essence	\$
Immatriculation/permis	\$
Assurance auto	\$
Transport en commun/transport adapté	\$
Autres	\$
Sous-total	\$
Vêtements	Coût mensuel
Achat	\$
Entretien et réparation	\$
Sous-total	\$



Santé et beauté	Coût mensuel
Coiffure	\$
Soins esthétiques	\$
Dentiste/optométriste/audioprothésiste	\$
Médicaments sur ordonnance	\$
Pharmacie	\$
Soins à domicile/soins infirmiers	\$
Autres spécialistes de la santé	\$
Sous-total	\$
Loisirs et culture	Coût mensuel
Journaux/magazines/abonnements	\$
Loterie/jeux de hasard	\$
Sorties/activités	\$
Vacances/voyages	\$
Cours/sports	\$
Autres	\$
Sous-total	\$



Autres dépenses	Coût mensuel
Animaux	\$
Assurance vie/maladie grave/accident	\$
Cadeaux	\$
Dons/contributions (dîme, téléthon)	\$
Épargne	\$
Frais bancaires ou de caisse	\$
Remboursement d'emprunt (cartes de crédit, prêts personnels, etc.)	\$
Imprévus	\$
Vins et spiritueux	\$
Tabac	\$
Sous-total	\$
Total des dépenses	\$



4.3 Bilan des revenus et des dépenses

Inscrivez le total de vos revenus mensuels ainsi que le total de vos dépenses mensuelles. La différence entre votre revenu net et vos dépenses vous donnera la marge dont vous disposez pour prendre une décision éclairée.



Tableau 3 Bilan	
Total de vos revenus (Tableau 1)	\$
Moins le total de vos dépenses (Tableau 2)	\$
Total du budget disponible	\$



Vous pouvez consulter l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF du Grand-Portage) au **418 867-8545** ou au www.acefgp.ca pour toute question concernant votre budget, l'endettement et les solutions possibles pour vous.

Section 5

Je visite des résidences

- 5.1 Conseils pour vous aider à préparer vos visites
- 5.2 Évaluation de vos besoins et de vos goûts
- 5.3 Bilan de votre budget disponible en résidence

Section 5

Je visite des résidences

Le temps est maintenant venu d'aller poursuivre la réflexion sur le terrain. Parmi l'ensemble des résidences de votre milieu, choisissez deux ou trois endroits que vous souhaitez explorer. Allez les visiter en prenant soin de bien remplir la prochaine section du guide immédiatement après avoir terminé votre tour ou même en cours de visite, si vous vous sentez à l'aise.

En annexe, vous trouverez la liste des résidences certifiées à Rivière-du-Loup. Cette liste se trouve également sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux.

5.1 Conseils pour vous aider à préparer vos visites

- Choisissez les résidences, inscrivez ci-après leurs noms, leurs coordonnées ainsi que le nom de la personne responsable lors de votre passage.
- Lors des visites, n'oubliez pas de demander les coûts rattachés à chaque service. Il peut être intéressant de noter les services gratuits ainsi que le prix de ceux dont vous pourriez éventuellement avoir besoin.
- Prenez le temps d'observer attentivement l'édifice, le terrain, le quartier, de parler avec les résidents et des membres du personnel et d'observer leur attitude et leurs relations.
- Prenez le temps de réfléchir et de discuter avec des personnes proches et avec des personnes qui demeurent dans le même type de domicile.
- Ne vous engagez jamais verbalement ou par écrit tout de suite après une visite.
- Soyez accompagné pour signer le bail et l'annexe au bail.



Saviez-vous que...

Portez une attention particulière à l'annexe au bail. Plusieurs détails et des coûts cachés peuvent y être inscrits. Téléphonnez à la personne responsable de la résidence pour plus de renseignements, si vous avez un doute sur quoi que ce soit.



Noms et adresses des résidences sélectionnées

1. Première résidence

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nombre d'unités de location : Chambres : _____ Logements : _____

Certificat de conformité : Oui Non

Personne responsable : _____





2. Deuxième résidence

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nombre d'unités de location : Chambres : _____ Logements : _____

Certificat de conformité : Oui Non

Personne responsable : _____

3. Troisième résidence

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nombre d'unités de location : Chambres : _____ Logements : _____

Certificat de conformité : Oui Non

Personne responsable : _____



5.2 Évaluation de vos besoins et de vos goûts

Dans le tableau 4, dans la première colonne de couleur verte, cochez vos besoins essentiels pour un hébergement dans une résidence privée pour aînés, en fonction de votre état de santé, de vos goûts et de vos attentes personnelles. Remplissez cette partie avant vos visites.

Quant à la colonne orangée, vous la remplirez plus tard, au moment de vos visites, avec les informations que vous transmettront les dirigeants des résidences.

Lors de chaque visite, ayez en main votre document. Si un parent ou un ami vous accompagne, demandez-lui de le remplir pendant que vous posez les questions qui vous intéressent.

Vous aurez à assumer des frais pour des services non inclus dans le bail. Assurez-vous de demander les montants associés aux besoins que vous avez cochés préalablement.



Tableau 4 Grille des besoins et des goûts



Environnement et qualité de vie

Évaluation des résidences	Cochez vos besoins	Coûts mensuels		
		Résidence 1	Résidence 2	Résidence 3
Chambre individuelle				
Chambre à deux lits (espace personnel)				
Balcon privé				
Garde-robe dans la chambre				
Nombre de pièces				
Revêtement de plancher				
Salle de bain commune				
Salle de bain privée				
Vue extérieure et ensoleillement				
Accès internet				
Chaîne stéréo				
Téléviseur/câble				
Électricité/chauffage/climatisation				
Électroménagers				
Ligne téléphonique privée				

**Le comité Municipalité amie des aînés de Rivière-du-Loup s'est largement inspiré des tableaux se trouvant dans l'outil préparé par la Ville de Saguenay.*



Évaluation des résidences	Cochez vos besoins
Heures d'entrée et de sortie flexibles	
Isolation (bruits, intimité)	
Nombre de résidents	
Propreté et entretien des lieux	
Sous-total des frais non inclus <i>Environnement et qualité de vie</i>	

Coûts mensuels		
Résidence 1	Résidence 2	Résidence 3
\$	\$	\$

Sécurité

Évaluation des résidences	Cochez vos besoins
Barres d'appui (salle de bain)	
Caméra de surveillance dans l'édifice	
Détecteur de fumée	
Éclairage d'urgence	
Extincteur portatif	
Gicleurs dans le logement	
Judas ou chaîne de sécurité	
Mains courantes dans les corridors et les escaliers	
Plan d'évacuation dans le logement	
Portes codées aux entrées	
Possibilité de verrouiller sa porte	

Coûts mensuels		
Résidence 1	Résidence 2	Résidence 3



Évaluation des résidences	Cochez vos besoins
Sorties de secours à l'étage	
Surveillance d'un gardien de sécurité	
Système d'appels d'urgence	
Sous-total des frais non inclus <i>Sécurité</i>	

Coûts mensuels		
Résidence 1	Résidence 2	Résidence 3
\$	\$	\$

Services alimentaires

Évaluation des résidences	Cochez vos besoins
Choix des menus	
Collations	
Crédit pour les repas non consommés	
Horaire et flexibilité	
Repas offert (coût)	
Repas servi à la chambre (coût)	
Respect d'une diète	
Sous-total des frais non inclus <i>Services alimentaires</i>	

Coûts mensuels		
Résidence 1	Résidence 2	Résidence 3
\$	\$	\$



Accessibilité du transport et des services

Évaluation des résidences	Cochez vos besoins
Ascenseur	
Déneigement	
Pièces adaptées (déambulateur, fauteuil)	
Proximité de la famille et des amis	
Proximité des services	
Rampe d'accès ou escaliers	
Stationnement locataire (proximité)	
Stationnement visiteur	
Transport offert par la résidence (coût et fréquence)	
Sous-total des frais non inclus <i>Accessibilité du transport et des services</i>	

Coûts mensuels		
Résidence 1	Résidence 2	Résidence 3
\$	\$	\$

Buanderie et entretien ménager

Évaluation des résidences	Cochez vos besoins
Laveuse	
Sécheuse	
Planche à repasser	
Service de buanderie	

Coûts mensuels		
Résidence 1	Résidence 2	Résidence 3



Évaluation des résidences	Cochez vos besoins
Époussetage	
Fréquence de l'entretien ménager	
Grand ménage	
Lavage complet de la salle de bain	
Lavage des planchers	
Sous-total des frais non inclus <i>Buanderie et entretien ménager</i>	

Coûts mensuels		
Résidence 1	Résidence 2	Résidence 3
\$	\$	\$

Loisirs et activités sociales

Évaluation des résidences	Cochez vos besoins
Abonnement (magazines, journaux)	
Activités sociales organisées (fréquence)	
Animation (nombre d'heures par semaine)	
Bibliothèque, jeux	
Jardin communautaire	
Présence de bénévoles	
Salle pour recevoir des visiteurs	
Sous-total des frais non inclus <i>Loisirs et activités sociales</i>	

Coûts mensuels		
Résidence 1	Résidence 2	Résidence 3
\$	\$	\$



Mesures lors de la perte d'autonomie

Évaluation des résidences	Cochez vos besoins
Augmentation des troubles cognitifs	
Avis à la famille en cas d'incident ou de maladie	
Délais et frais lors d'un bris de bail	
Perte d'autonomie permanente	
Perte d'autonomie temporaire	
Sous-total des frais non inclus <i>Mesures lors de la perte d'autonomie</i>	

Coûts mensuels		
Résidence 1	Résidence 2	Résidence 3
\$	\$	\$

Conformité, gestion et règles

Évaluation des résidences	Cochez vos besoins
Assistance pour l'aide financière	
Association de résidents	
Compétence du personnel	
Procédure de gestion des plaintes	
Qualification de l'administration	
Sous-total des frais non inclus <i>Conformité, gestion et règles</i>	
Total global	



Coûts mensuels		
Résidence 1	Résidence 2	Résidence 3
\$	\$	\$
\$	\$	\$



À la lumière de cette réflexion, des visites de résidences et de la tenue de votre budget, quel est votre choix et pourquoi?




5.3 Bilan de votre budget disponible en résidence

Maintenant, il vous reste à établir votre budget final pour voir quel type de résidence vous pouvez réellement vous permettre. N'oubliez pas qu'il s'agit toujours de montants mensuels.

À la 1^{re} ligne du tableau ci-dessous, inscrivez le résultat que vous avez obtenu au tableau 1 « Revenus mensuels ». À la ligne 2, inscrivez le montant de base pour une chambre ou un logement dans les résidences visitées. À la ligne 3, inscrivez les montants requis pour les services non inclus dans le prix de base de votre chambre ou logement en vous basant sur le tableau 4 « Grille des besoins et des goûts ». À la ligne 4, inscrivez les dépenses courantes qui se maintiendront, même en résidence. À la ligne 5, calculez une petite somme pour les imprévus. Vous trouverez donc, à la ligne 6, le montant qu'il restera chaque mois dans vos poches.

Tableau 5
Calcul du budget disponible



(LIGNE 1) Votre revenu net du tableau 1	\$	\$	\$
	Résidence 1	Résidence 2	Résidence 3
(LIGNE 2) Moins le coût de location de base	\$	\$	\$
(LIGNE 3) Moins les services non inclus dans le bail	\$	\$	\$
(LIGNE 4) Moins les autres dépenses 	\$	\$	\$
(LIGNE 5) Moins votre budget en cas d'imprévus	\$	\$	\$
(LIGNE 6) Différence	\$	\$	\$



N'oubliez pas que des dépenses continueront de s'accumuler même si vous êtes en résidence. Par exemple : le paiement de la voiture et des cartes de crédit. Ne les oubliez pas, parce qu'elles peuvent avoir une incidence majeure sur vos choix.

Section 6

Je signe mon bail

Aide à la préparation et autres informations utiles



Section 6

Je signe mon bail

Le bail est un contrat qui définit les engagements respectifs d'un locataire et d'un propriétaire concernant la location d'un logement. Dans la plupart des cas, vous devrez signer une entente de douze mois.

Signer un bail avec une résidence privée

Une fois que la personne âgée a envoyé tous les documents pour mettre fin à son ancien bail, le cas échéant, elle doit signer un nouveau bail avec la résidence privée qu'elle a choisie. Celle-ci doit utiliser le formulaire obligatoire de la Régie du logement. Il en va de même pour les personnes âgées qui quittent la maison ou le condominium dont ils étaient propriétaires.

Les obligations des deux parties

Le nouveau bail impose certaines obligations aux deux parties. Le tableau suivant en présente quelques-unes.

Obligations du propriétaire	Obligations du locataire
S'assurer que les services qu'il s'engage à fournir sont de qualité et conformes aux lois et aux règlements	Payer le loyer
Offrir un logement en bon état	Maintenir le logement en bon état
Entretenir et réparer le logement	Signaler au propriétaire toute défectuosité ou détérioration importante
Ne pas modifier le logement	Remettre le logement dans le même état qu'il l'a reçu
Procurer un milieu de vie paisible	Ne pas troubler la paix des autres locataires



Les services offerts

Les services offerts par une résidence privée doivent être énumérés dans l'annexe obligatoire qui accompagne le bail.

Dans cette annexe, le propriétaire doit aussi préciser le coût individuel de chaque service qu'utilisera le locataire. Il peut s'agir, par exemple :

- des services de repas;
- des services d'assistance pour les déplacements, l'habillement, l'alimentation et le bain;
- de la distribution et de la prise de médicaments;
- des services de soins infirmiers;
- de tout autre soin ou service d'assistance personnelle.

Lorsqu'un aîné envoie un avis écrit au propriétaire pour mettre fin au bail ou que celui-ci décède, seuls les services qui ont véritablement été reçus doivent être payés.

Mettre fin au bail avec la résidence privée

Le locataire qui veut quitter la résidence privée doit envoyer un avis de non-renouvellement au propriétaire avant la fin du bail. Cet avis doit être envoyé dans le même délai que celui qui s'applique pour l'avis de modification par le propriétaire. Par contre, si le locataire a reçu un avis de modification du propriétaire, il n'a qu'à l'informer par écrit qu'il ne désire pas renouveler le bail.

Résilier un bail à cause de situations particulières

Dans certains cas, la loi permet au locataire qui présente des besoins particuliers de quitter son logement. Ces situations sont les suivantes :

- Le locataire s'en va habiter dans un HLM.
- Le locataire est une personne âgée qui s'en va vivre de façon permanente dans un lieu d'hébergement où sont offerts les soins infirmiers ou les services d'assistance personnelle que nécessite son état de santé, par exemple :
 - un centre d'hébergement de longue durée;
 - un appartement supervisé;
 - une résidence privée pour aînés.
- Le locataire présente un handicap qui ne lui permet plus de continuer à habiter au même endroit.
- Un tribunal a décidé que le locataire devait être relogé ailleurs en raison de ses besoins particuliers.
- Le locataire subit de la violence conjugale ou des agressions à caractère sexuel.



Saviez-vous que...

Voici les trois étapes à suivre pour quitter votre logement en toute légalité :

- 1. Envoyez à votre propriétaire un avis écrit de résiliation de bail. Utilisez de préférence la poste recommandée, afin de conserver une preuve de cet envoi.**

L'avis doit mentionner :

- votre intention de quitter le logement;
- la raison de votre départ;
- la date de votre départ.

Prenez soin de dater votre avis, de le signer et d'en conserver une copie. Le site Web de la Régie du logement propose plusieurs modèles d'avis selon la situation dans laquelle se trouve le locataire.

Pour être valide, l'avis doit respecter certaines conditions.

Il doit être :

- envoyé en cours de bail à l'adresse de votre propriétaire (celle qui figure dans votre bail);
- écrit dans la langue utilisée pour rédiger le bail;
- envoyé au moins deux mois avant la date de votre départ, si le bail est d'une durée d'un an ou plus. Un mois suffit pour un logement loué pour moins d'un an ou sans durée fixe. Le délai se calcule à partir du moment où vous envoyez votre avis, et non à partir de la réception de l'avis par le propriétaire.



Attention! Si l'avis ne respecte pas la loi, le propriétaire n'a pas à en tenir compte. Il peut alors prendre des dispositions contre le locataire pour l'obliger à payer le loyer jusqu'à la fin du bail.

2. Accompagnez cet avis d'une attestation prouvant la nécessité d'être relogé. N'oubliez pas de conserver l'original.

L'attestation est une lettre de l'autorité concernée (par exemple : Office municipal d'habitation), qui prouve qu'un logement à loyer modique vous a été attribué.

3. Payez votre loyer jusqu'à la fin du délai d'avis.

Ce délai sera :

- d'un mois, si le bail a une durée de moins de 12 mois ou si aucune date de fin n'a été prévue;
- de deux mois, dans tous les autres cas.

Si votre loyer inclut des frais pour des soins infirmiers ou des services d'assistance personnelle, vous n'êtes tenu de payer que les soins et services que vous avez reçus.



Décès du locataire

Il est possible de mettre fin au bail lorsque le locataire décède.

Si le locataire **habitait seul**, le liquidateur de la succession ou un héritier bénéficie d'un délai de six mois à la suite du décès pour envoyer un avis écrit au propriétaire. Le bail prendra fin deux mois après l'envoi de cet avis.

Si le locataire **habitait avec une personne**, cette dernière peut devenir locataire et continuer d'occuper le logement en remettant au propriétaire un avis écrit au plus tard deux mois après le décès. Si cette personne n'informe pas le propriétaire dans ce délai, le liquidateur de la succession ou un héritier disposera alors d'un mois pour mettre fin au bail en remettant un avis écrit d'un mois au propriétaire. La personne devra donc quitter le logement dans le mois qui suit l'envoi de cet avis.

Pour toute information supplémentaire concernant le bail :



Régie du logement

1 800 683-2245

www.rdl.gouv.qc.ca

Section 7

Je me prépare à déménager

Informations et services pour vous aider à faire
le grand saut



Section 7

Je me prépare à déménager

Le grand jour approche. Quelques petits pas peuvent faciliter le chemin vers cette importante transition.

- Préparez-vous psychologiquement avec vos parents et amis.
- Informez de votre changement d'adresse toutes les organisations avec lesquelles vous faites affaire, comme :
 - Caisses ou institutions bancaires;
 - Régie des rentes du Québec;
 - Régie de l'assurance maladie du Québec;
 - Société d'assurance automobile du Québec;
 - Services publics (Hydro-Québec, câblodistributeurs, téléphonie, etc.);
 - Compagnies d'assurance;
 - Compagnies de cartes de crédit;
 - Ministères du Revenu fédéral et provincial.



Saviez-vous que...

Il existe un Service québécois de changement d'adresse (SQCA), qui vous permet de transmettre votre nouvelle adresse à plusieurs organismes et ministères en une seule démarche. Grâce à ce formulaire unique, le Directeur général des élections, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Régie de l'assurance maladie du Québec, Retraite Québec, Revenu Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec seront informés de votre déménagement.



Service québécois de changement d'adresse

1 877 644-4545

www.adresse.gouv.qc.ca

- Donnez votre adresse à tous vos proches.
- Établissez la liste des meubles, des articles personnels et des appareils ménagers que vous désirez conserver.
- Informez-vous des activités et des services offerts dans le secteur où vous allez demeurer.



Saviez-vous que...

Pour formuler une plainte à l'endroit d'une résidence pour personnes âgées, vous devez vous adresser au Commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services du CISSS du Bas-Saint-Laurent.



Pour vous aider dans votre démarche, vous pouvez joindre le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes : **1 877 767-2227**. Pour des interrogations d'ordre juridique, contactez le Centre de justice de proximité du Bas-Saint-Laurent, au **1 855 345-7770**.

Annexe 1

Liste des résidences certifiées de Rivière-du-Loup



Vous pouvez vous adresser au CLSC de Rivière-du-Loup pour obtenir de l'information sur les ressources intermédiaires.

Domaine Lafontaine

230, rue des Chênes
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5E2
418 867-1117

Havre Lafontaine

235, rue des Chênes
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5L5
418 867-8228

La Voisinière

1, rue Antonio-Paradis
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5B9
418 862-2502

Maison Jonathan

642, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3C8
418 862-6382

Manoir des pommiers

1, rue des Pommiers
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5K9
418 862-2929

Pavillon des cèdres

35, rue des Cèdres
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3X3
418 862-6181

Résidence Château Grandville

94, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3A1
418 860-2582

Résidence de la falaise

154, rue Fraser
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1C8
418 862-3247

Résidence des bâtisseurs

168, rue Fraser
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 0E2
418 862-6311

Résidence Les doux souvenirs

29, rue Plourde
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5C3
418 867-8872

Résidence Reine-Antier

60, rue Saint-Henri
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2A1
418 868-9337

Résidence Le Saint-Louis Lafontaine

473, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5C5
418 862-7813

Villa Ange-Marie

1, rue Iberville
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1G4
418 868-1414

Une réalisation du

Service loisirs, culture et communautaire

En collaboration avec le

Service des communications

Conception graphique et direction artistique des photographies :
Isabelle Ouellet - Designer graphique + créativité stratégique

Révision :
Laura Martin

Photographies :
Patric Nadeau



Bien choisir son milieu de vie

Guide à l'intention des personnes âgées
en recherche d'une résidence

Ville de Rivière-du-Loup

65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7
www.riviere-du-loup.qc.ca

ISBN 978-2-924095-29-04 (imprimé)

ISBN 978-2-924095-30-0 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017



Ville de
Rivière-du-Loup



Municipalité
amie des aînés